

**Les préparations intraveineuses à base de fer** sont utilisées pour le traitement de la carence en fer, lorsque les produits administrés par voie orale sont inefficaces ou ne peuvent être utilisés.

**Les préparations intraveineuses à base de fer** peuvent entraîner des réactions allergiques et doivent être administrées par des personnes qualifiées pour évaluer et traiter de telles réactions.

Dans certains cas, ces réactions allergiques (également appelées réactions anaphylactiques) peuvent prendre de graves proportions, voire mettre en jeu le pronostic vital. Elles peuvent être à l'origine de problèmes cardiaques ou de tension et/ou d'évanouissement ou de perte de connaissance.

#### **Signalement des effets indésirables**

Si vous constatez des effets indésirables, veuillez informer votre médecin ou le personnel médical. Par ailleurs, vous pouvez signaler directement ces effets à l'Institut suisse des produits thérapeutiques à l'adresse [vigilance@swissmedic.ch](mailto:vigilance@swissmedic.ch).

# **Préparations intraveineuses à base de fer**

**Informations importantes destinées aux patients concernant le risque éventuel de réactions allergiques liées aux préparations intraveineuses à base de fer (médicaments administrés directement dans la veine avec une aiguille)**

Ces informations ont été rassemblées et préparées à votre intention par les fabricants européens de préparations intraveineuses à base de fer.

**Il existe potentiellement un risque accru de réactions allergiques si:**

- vous souffrez d’allergies connues (p. ex. allergies à des médicaments);
- vous avez déjà souffert par le passé d’asthme sévère, d’eczéma ou d’autres allergies (p. ex. à la poussière, au pollen, ou aux poils d’animaux) ou
- vous avez des antécédents de maladies du système immunitaire ou de maladies inflammatoires (p. ex. polyarthrite rhumatoïde, lupus érythémateux).

**Vous devez informer votre médecin avant la prescription ou l’administration de préparations intraveineuses à base de fer si vous présentez l’une de ces allergies ou maladies.**

Votre médecin décidera si le bénéfice est supérieur au risque dans votre cas.

Par ailleurs, on peut observer un changement de couleur de la peau au niveau du site de la piqûre qui peut perdurer si la préparation intraveineuse à base de fer a été introduite dans le tissu sous-cutané environnant et non dans la veine.

**La prescription ou l’administration de préparations intraveineuses à base de fer n’est pas possible si:**

- vous êtes allergique (hypersensible) à la préparation ou à l’un des composants du médicament;
- vous présentez une surcharge en fer (trop de fer dans l’organisme);
- votre anémie n’est pas due à une carence en fer;
- vous êtes enceinte depuis moins de trois mois.

**Vous devez informer votre médecin avant la prescription ou l’administration de préparations intraveineuses à base de fer si vous présentez l’une de ces allergies ou maladies.**

**Grossesse:** les préparations intraveineuses à base de fer peuvent uniquement être administrées en cas d’absolue nécessité à partir du deuxième trimestre de grossesse. Vous devez obligatoirement informer votre médecin si vous êtes enceinte ou pensez l’être.

**Vous devez immédiatement contacter votre médecin ou le personnel médical si:**

- vous présentez des signes ou symptômes d’une réaction allergique pendant ou peu de temps après le traitement par une préparation à base de fer administrée par voie intraveineuse.

Par exemple: urticaire ou éruption cutanée, démangeaisons, vertiges, engourdissement, gonflement des lèvres, de la langue, de la gorge ou du corps, difficultés respiratoires, essoufflement ou respiration sifflante.

- Votre médecin surveillera l’apparition de signes et symptômes d’une réaction allergique pendant au moins 30 minutes après l’administration de la préparation intraveineuse à base de fer.